

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 20 Décembre 2018

Les points suivants vont être rajoutés à l'ordre du jour :

- Mise à jour des tarifs de la salle polyvalente

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

Désignation des délégués syndicats eau potable

M. le Maire rappelle le projet de fusion des syndicats d'Eau Potable « Basse Reyssouze » et « Saône Veyle », initié par délibérations concordantes des syndicats, et le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze ».

M. le Maire indique que l'arrêté préfectoral portant projet de fusion a été transmis aux membres des syndicats, afin de recueillir leur approbation selon la règle de majorité requise (soit : la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

M. le Maire indique que les délégués des communes dans le futur syndicat peuvent être désignés par les conseils municipaux de manière anticipée, afin de procéder dans les meilleurs délais à l'installation du comité syndical début 2019 pour assurer la continuité des missions.

VU le projet de statuts du « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze »,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DESIGNNE pour représenter la Commune :

Délégué titulaire : BERTHET Paul

Délégué suppléant : CONSTANT Bruno

Décision modificative n°3 – Budget communal

Monsieur Le Maire informe son Conseil que pour des raisons comptables, les frais d'études et d'insertion dans la presse se comptabilisent par opération d'ordre budgétaire au chapitre 041. Par conséquent, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires afin de pouvoir transférer les frais enregistrés dans les comptes 2031 et 2033 dans le compte 21318.

DEPENSES Section INVESTISSEMENT	DEPENSES Section INVESTISSEMENT
Article R2031/041 : +109 101.84 €	Article R21318/041 : -109 953.26 €
Article R2033/041 : +851.42 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Décision modificative n°4 – Budget communal

Monsieur Le Maire informe son Conseil que des crédits concernant les cotisations indemnitaires ont été ouverts sur un mauvais compte. Afin de remédier à cela, il convient d'effectuer la modification suivante :

DEPENSES Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES Section FONCTIONNEMENT
Article R6451/012 : -1 000.00 €	Article R6531/65 : +1 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Décision modificative n°5 – Budget communal

Monsieur Le Maire informe son Conseil qu'un virement non prévu au budget a été enregistré sur le compte 7482/74 pour un montant de 37 415.00€. Il convient donc d'ouvrir les crédits sur ce compte par la décision modificative suivante :

RECETTES	DEPENSES
Section FONCTIONNEMENT	Section FONCTIONNEMENT
Article R7482/74 : +37 415.00 €	Article R615231/011 : +37 415.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
 Accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Admission en non-valeur

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier en date du 6 octobre 2018.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 9.90 € pour l'année 2013 se décomposant comme suit :

Année	référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC
2013	2013 R201301-1	JOSSERAND LAURENCIN	9.90
TOTAL			9.90

DIT que cette dépense de 9.90 € sera imputée à la nature 6541 du budget assainissement 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
 Accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

En raison de l'augmentation du prix des énergies Monsieur le Maire propose à son Conseil de réviser le prix de location de la Salle Polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

Pour les habitants de Chevroux :

- du 1^{er} mai au 30 septembre : 60.00 €
- du 1^{er} octobre au 30 avril : 85.00 € (60 € + 25 € de chauffage)

Pour les demandes extérieures :

- du 1^{er} mai au 30 septembre : 115.00 €
- du 1^{er} octobre au 30 avril : 140.00 € (115 € + 25 € de chauffage)

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Point sur travaux

Un adjoint du Maire précise que cette fin d'année est plutôt calme. Il explique qu'il y a un problème avec le chauffage à la cantine qui ne chauffe pas assez. Monsieur le Maire propose d'aller constater le problème et de faire intervenir un technicien afin de le régler.

Terrains communaux

Monsieur le Maire informe son Conseil que l'EARL Desmaris renonce au 31 décembre 2018 à l'exploitation des terrains communaux qui lui avaient été alloués. Elle exploitait jusqu'alors les terrains D1234, D1118, D1065, D1214, D1213 et D1122 qui sont donc remis à la location. Monsieur le Maire précise qu'une affiche est parue en grille depuis le 10 novembre 2018 donnant possibilité à chacun de faire connaître le souhait d'exploiter ces terrains à partir du 1^{er} janvier 2019.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie. La candidature de Monsieur GUICHARD Jérémy pour la totalité des parcelles. Les candidatures du GAEC de la Bouchardière, du GAEC de l'Etang, du GAEC de la ferme de Lusignat et de Monsieur FORAY Frédéric qui souhaiteraient se partager les parcelles équitablement.

Le Conseil,

Après avoir délibéré,

A 8 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention

DECIDE d'octroyer les terrains de l'EARL DESMARIS au GAEC de la Bouchardière situé au 275 route de la Bouchardière à Chevroux, Monsieur FORAY Cédric situé 185 Chemin de Lusignat à Chevroux, au GAEC de l'Etang situé 67 route de l'Etang à Chevroux, au GAEC de Lusignat situé au 25 Chemin de Lusignat à Chevroux.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Création d'une parcelle sur le domaine public

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'afin de faciliter la délimitation du terrain cadastré A95 appartenant à Mme VAYER Carole, situé au 178 Route de Fromental le cabinet SCP Cabinet Monin propose à la commune de Chevroux de céder 23m² de la parcelle A95, appartenant à Madame VAYER, en échange de quoi la commune de Chevroux céderait à Mme Carole VAYER 23m² de la parcelle située sur le domaine public.

Le Maire rappelle que la collectivité n'a pas l'usage de cette partie de la parcelle à céder. Il est proposé au Conseil municipal de déclasser et d'accepter l'échange des 23m² de la parcelle situé sur le domaine public tel que présenté.

Vu le plan de reconnaissance de limites, de division et de délimitation établi par la Cabinet Monin Gelin Géomètre Experts en date du 25 octobre 2018

Considérant que les 23m² concernés de la parcelle destinés à l'échange et appartenant au domaine public n'est pas affecté à l'usage direct du public.

Le Conseil, Après avoir délibéré, A l'unanimité

PRONONCE le déclassement de 23 m² situé sur la route du château, tel que présenté dans la modification du plan cadastral présenté par le cabinet Monin

DECIDE de céder la bande de terrain située sur la route du château, tel que présenté dans la modification du plan cadastral présenté par le cabinet Monin pour une superficie de 23m² au profit de Mme Carole VAYER habitant à Chevroux en échange de quoi Mme VAYER cèdera un carré de terrain cadastré section A n°95 pour un superficie de 23m² au profit de la commune de Chevroux.

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Point avancement

Monsieur le maire annonce que l'ADSL a été installé à la nouvelle salle. Il explique que la ventouse d'une porte ne fonctionne plus. Les entreprises Roux et Arelec seront contactées afin de régler le problème.

Certains conseillers font remarquer le manque de groom pour les portes des toilettes. Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée.

Monsieur le Maire explique que des cendriers devront être installés prochainement à l'extérieur.

URBANISME

Dossier en cours

1 permis de Construire a reçu un avis favorable

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte rendu du dernier conseil communautaire

Un compte-rendu de la réunion du dernier conseil communautaire est fait par un conseiller.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

Bilan banquet communal

Monsieur le Maire félicite son Conseil pour la bonne organisation du banquet qui s'est bien déroulé. Le repas était de bonne qualité, l'animation également. Un conseiller explique que pour l'année prochaine, il faudrait revoir l'orientation de la cérémonie pour la remise des médailles et grades afin que tout le monde puisse entendre les discours et qu'il faudrait penser à prévoir des éclairages le long du parcours du défilé.

Préparation Chevrouti

Une première réunion de préparation est prévue le 3 janvier 2018 à 19h30. Monsieur le Maire déplore cependant que tous les articles ne soient pas encore arrivés en Mairie malgré une date limite de remise prévue au 10 décembre 2018.

QUESTIONS DIVERS

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier reçu des collectifs CDQRE et Bien Vivre à Pont de Vaux concernant leur opposition à l'homologation d'un circuit permanent de sports mécaniques dans la prairie du Val de Saône à Pont de Vaux.